



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 28/CNCMP/2024
DU 18/04/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 18/04/2024 à 16h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS (CPMP/ANRPTS)

1 %/-

Examen du projet de marché par entente directe pour l'acquisition de 100 mille Vignettes Visas, Réf. lettre n°020/CPMP/ANRPTS, reçue le 16/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANRPTS approuvant ledit projet de marché par entente directe.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

2 %/-

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 انواكشوط. موريتانيا - هاتف: + (222) 45 25 25 94

562, Avenue du Roi Faissal, BP: 184 -Nouakchott - Mauritanie - Tél: + (222) 45 25 25 94

10

10

10

10

10

10

Réexamen du projet d'avenant n°1 au marché N°1268/T/042/CPMP/TAAZOUR/2023 (lot 8), relatif aux travaux d'apprêtement du site de 198 logements sociaux à Zouerate, portant travaux supplémentaires, Réf. Lettre n°38-24/CPMP/TAAZOUR, reçue le 15/04/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier, afin de préciser clairement la quantité totale de remblais réalisée dans le cadre du marché de base et son avenant, validé par le bureau de suivi.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

3 °/-

Réexamen de la demande de remise des pénalités de retard relative au marché n°0425/T/030/CPMP/2017, portant travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott Ouest, Réf. lettre n°080/CPMP/MHUAT, reçue le 09/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite remise.

4 °/-

Réexamen de la demande de la remise des pénalités de retard relative au marché n°0424/T/029/CPMP/2017, portant travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott Sud, Réf. lettre n°081/CPMP/MHUAT, reçue le 09/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite remise.

5 °/-

Examen de la demande de la remise des pénalités de retard relative au marché n°163/T//037/CPMP/MHUAT/2023, portant achèvement des travaux de construction des bureaux et de logement du Wali du Tagant, Réf. lettre n°084/CPMP/MHUAT, reçue le 16/04/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *fournir le contrat initial ;*
- *justifier le retard constaté entre la date de la demande du titulaire et celle du PV de réception provisoire.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)



6 °/-

Examen d'un projet de marché passé par entente directe pour le contrôle et la surveillance des travaux de reconstruction du lot 2 de la route de la route Boutilimit - Aleg, **Réf. Lettre N° 107/CPMP/MET**, reçue le 08/04/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve ledit projet de marché passé par entente directe pour les motifs suivants :

- *l'activité n'est pas inscrite sur le PPM ;*
- *le DQE de l'avenant n° 1 doit être fourni ;*
- *aligner le délai du marché avec celui accordé par le bailleur de fond ;*
- *fournir l'état d'avancement des travaux;*
- *fournir le marché initial et les avenant y afférents ;*
- *fournir un tableau de mobilisation du personnel des travaux restant.*

7 °/-

Examen du PPM actualisé 2024 du MET, **Réf. lettre n°000106/CPMP/MET**, reçue le 16/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé (2^{ème} actualisation) pour l'année 2024.

8 °/-

Examen du projet d'avenant n° 03 relatif à l'introduction des nouveaux prix et la prolongation du délai contractuel, au marché n° 0374/T/009/CMD/MET/2019, portant travaux de reconstruction du lot 2 de la route Boutilimit-Aleg, **Réf. lettre n°107/CPMP/MET**, reçue le 08/04/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit projet d'avenant afin de :

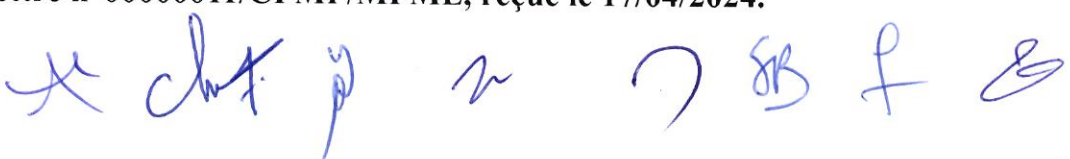
- *fournir un DQE signé par les différentes parties ;*
- *justifier le prix des nouveaux items ;*
- *harmoniser la date d'entrée en vigueur de l'avenant avec le planning d'exécution ;*
- *fournir l'état d'avancement des travaux objet du marché initial.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (CPMP/MPME)

9 °/-

Réexamen du PPM 2024 de la Direction Générale de l'Electricité, et des Énergies Renouvelables (DGENER), **Réf. lettre n°00000011/CPMP/MPME**, reçue le 17/04/2024.

Décision: Reporté



Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir un PPM consolidé au nom du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME).

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)

10 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°1 au marché n°0548/PI/016/CPMP/MOUDOUN/2022, relatif à l'assistance, appui et conseils à la GGCT relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et du Développement Local (SNDDL), **Réf. Lettre n°012-24/CPMP/MOUDOUN, reçue le 16/04/2024.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet d'avenant, car les éléments avancés ne le justifie pas.

Région de Nouakchott (CPMP/RN)

11 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°1 au marché n°0159/T/033/CPMP-RN/2023, relatif aux travaux d'aménagement agricole à PK25, portant travaux supplémentaires, **Réf. lettre n°054-2024/CPMP/RN, reçue le 15/04/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- *justifier davantage les prix des nouveaux items, documents à l'appui;*
- *fournir les spécifications techniques desdits nouveaux items.*

12 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°1 au marché n°0159/T/033/CPMP-RN/2023 relatif à la location d'un bulldozer D8 ou équivalent pour le traitement des déchets ménagers au centre d'enfouissement technique (CET), portant prolongation de la durée de location du bulldozer, **Réf. Lettre n°054-2024/CPMP/RN, reçue le 15/04/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit projet d'avenant.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

13 °/-

Réexamen du projet d'avenant n° 01 au contrat n° 01022/T/023/CPMP-ANESP/2023 portant travaux supplémentaires relatif au changement du site d'une école 04 SDC à Reg Hamza Boutilimit, **Réf. Lettre N° 028/CPMP/ANESP, reçue le 16/04/2024.**



Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir l'ordre de service.

Société Nationale pour le Développement Rural (CPMP/SONADER)

14 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard relative au marché n°190/F/002/CPMP/MDR/2021, portant fourniture et renouvellement de quatre pompes au profit du périmètre du Casier pilote de Boghé et du périmètre pilote de Kaédi, **Réf. lettre n°14/24/CPMP/SONADER, reçue le 15/04/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de justifier davantage les arguments avancés.

Chantier Naval de la Mauritanie (CPMP/CNM)

15 °/-

Examen du projet de marché par entente directe relatif à la fourniture de kits composite de livraison locale pour la construction des bateaux DT-46, **Réf. Lettre n° 903/CPMP/CNM, reçue le 16/04/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *justifier les prix;*
- *revoir les modalités de paiement;*
- *revoir la composition des membres de la commission de réception.*

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

